

A.B SOLUTIONS
Société par Actions Simplifiée
au capital de 20.000,00 Euros
Siège social : 26 T RUE NICOLAI - 75012 PARIS

PARIS RCS 837 865 336

(ci-après « la Société »)

DÉCISIONS UNANIMES DES ASSOCIÉS
EN DATE DU 28 NOVEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre,

Le 28 novembre,

Les associés (ci-après les « **Associés** »),

Propriétaires de l'intégralité des actions de la Société **A.B SOLUTIONS**, Société par Actions Simplifiée, au capital de 20.000,00 Euros, dont le siège social est situé 26 T RUE NICOLAI - 75012 PARIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro unique d'identification 837 865 336 RCS PARIS, (ci-après la « **Société** »),

ont pris, conformément aux stipulations des statuts de la *Société*, les décisions se rapportant à l'ordre du jour suivant :

- Approbation des conditions dans lesquelles les décisions qui suivent sont prises ;
- Transfert du siège social de la Société et modification corrélative des statuts de la *Société* ;
- Pouvoirs pour les formalités.

La société **I.A.G CONSULTING**, le Président, a été régulièrement informée des présentes décisions.

PREMIÈRE DÉCISION

Approbation des conditions dans lesquelles les décisions qui suivent sont prises

Les associés,

- **décident** d'approuver expressément les conditions dans lesquelles les présentes décisions sont prises (par acte sous seing privé, sans convocation préalable ou autre formalité) ; et
- **déclarent** avoir pu prendre pleine et entière connaissance de tous documents et informations nécessaires à leur information préalablement à la prise des décisions qui suivent.

Cette décision est adoptée à l'unanimité des associés.

DEUXIÈME DÉCISION

Transfert du siège social de la Société et modification corrélative des statuts de la Société

Les associés **décident**,

- de transférer le siège social de la Société du 26 T RUE NICOLAI - 75012 PARIS au 117/119 avenue du Général Leclerc - 77400 LAGNY SUR MARNE,
- en conséquence, de modifier l'article 4 des statuts de la Société relatif au siège social de la Société qui sera désormais rédigé de la manière suivante :

• ARTICLE4 - SIEGE SOCIAL

Le siège social de la Société est fixé 117/119 avenue du Général Leclerc - 77400 LAGNY SUR MARNE.

Le reste de l'article demeure inchangé.

La date de prise d'effet de cette modification est fixée au **01/12/2024**.

Cette décision est adoptée à l'unanimité des associés.

TROISIÈME DÉCISION

Pouvoirs pour les formalités

Les associés confèrent tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette décision est adoptée à l'unanimité des associés.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les Associés.

Conformément à l'article R. 221-3 du Code de commerce, le présent procès-verbal pourra être signé au moyen d'une signature électronique qui respecte les exigences relatives à une signature électronique avancée prévues par l'article 26 du règlement (UE) n° 910/2014 du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur.

La société **I.A.G CONSULTING**

Représentée par : **Monsieur Frédéric AYACHE**

La société **EMA NETWORKS**

Représentée par : **Monsieur Bruno VIDAL**

